

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014045

Signataire : ABW/LT

Séance du Conseil Municipal du 17/04/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

OBJET : Renouvellement d'une commission municipale de désignation des candidats aux logements sociaux relevant du contingent communal

EXPOSE :

Le parc social d'Aubervilliers représente environ 40 % de l'offre totale de logements sur la commune.

Les candidats au logement social sont proposés par les réservataires, la Ville d'Aubervilliers, la Préfecture de Seine-Saint-Denis, les collecteurs d'Action logement, et la Région notamment.

Dans un contexte de fort déséquilibre entre l'offre et la demande et compte tenu de l'importance de la question du logement pour les albertivillariens, il est nécessaire de préciser des modalités d'accès assurant la transparence et la collégialité dans la désignation des logements sociaux relevant du contingent communal.

La mise en place de la commission municipale de désignation des candidats aux logements sociaux relevant du contingent communal chargée de mettre en œuvre cet objectif, a été reconnue par la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) dans son rapport national de 2011 comme un exemple de bonne pratique visant à prévenir les discriminations dans l'accès au logement.

Il vous est donc proposé le renouvellement de cette commission et de renouveler la procédure de désignation suivante.

Le service municipal du logement assure le secrétariat de la commission et lui propose des dossiers de demande de logement enregistrés au titre du numéro unique régional.

Trois propositions de candidats sont ainsi faites à la commission pour chaque logement remis à disposition de la Ville par les bailleurs sociaux.

La commission examine de façon anonyme ces dossiers et sélectionne, en établissant un ordre de priorité, les candidatures à proposer aux commissions d'attribution des bailleurs pour ce qui concerne le contingent de réservation municipal.

La commission se réunit en formation plénière environ une fois par mois.

En cas d'urgence, l'examen des candidatures est effectué par le/la Président (e) de la commission qui en informe celle-ci a posteriori.

Compte tenu des dispositifs spécifiques de relogement mis en place pour les opérations de rénovation urbaine sur les quartiers Vilette-4 Chemins et Cristino Garcia Landy et l'opération de requalification du centre-ville (PNRQAD), et au regard des obligations de la Commune, les propositions de candidatures proposées sur le contingent municipal dans ce cadre ne sont présentées à la commission qu'à titre d'information.

Les attributions de logements relevant du contingent de réservation municipale font l'objet d'un compte rendu à la commission et un bilan annuel est effectué et rendu public.

La commission est présidée par Monsieur le Maire ou son/sa représentant (e) et est composée des membres ayant voix délibérative suivants : huit représentants du conseil municipal avec une représentation proportionnelle des groupes politiques, un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales, une personnalité qualifiée, quatre représentants d'associations.

Les représentants seront désignés par arrêté du Maire.

Je vous propose d'approuver le renouvellement de la commission municipale de désignation des candidats aux logements sociaux relevant du contingent communal selon les modalités présentées.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 17 AVRIL 2014

Présents :..... 42

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 17 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 08 avril 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc, **Adjoint au Maire,**

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, KADDOURI Nourredine, Mme PEJOUX Claudine, **Conseillers Municipaux délégués,**

Mmes SIGNATE Rouguy, REDOUANE Wassila, M. WOHLGROTH Antoine, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. ROZENBERG Silvere, Mme MILLA Josiane, M. LE HYARIC Patrick, Mmes FAGARD Alice, RABAH Hana, MBONDO Thérèse, M. SANON Guillaume, Mmes LE MOINE Sandrine, YONNET Evelyne, ALVES Presilya, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, YAOU El Abbassia, M. MENIA Fayçal, Mme LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, **Conseillers Municipaux,**

Excusés :

Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. PLEE Eric
M. SALVATOR Jacques
M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim
M. ZAIRI Rachid
M. AIT BOUALI Omar

Représentés par :

Mme CHERET Magali
Mme DERKAOUI Mériem
Mme YONNET Evelyne
Mme VIGEANT Claire
M. LOGRE Benoît
Mme YAOU El Abbassia
Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : M. RABAH Hana.

Séance du Conseil Municipal du 17/04/2014

N° 089

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014045

Signataire : ABW/LT

OBJET: Renouvellement d'une commission municipale de désignation des candidats aux logements sociaux relevant du contingent communal

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L 441 et suivants et R 441 et suivants,

Considérant la nécessité de préciser des modalités d'accès assurant la transparence et la collégialité dans l'attribution des logements sociaux relevant du contingent communal

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la création de la commission municipale de désignation des candidats aux logements sociaux relevant du contingent communal, les membres devant être désignés par arrêté du maire et fixe la composition comme suit, le maire étant président de droit :

- **8** membres du conseil municipal, dont 5 appartenant à **la majorité municipale**, **2** au groupe du **Parti Socialiste** « Aubervilliers avance en confiance », et un groupe **UMP** « Agir pour Aubervilliers », cette répartition garantissant le respect du principe de la représentation proportionnelle ;

- **1 Caisse d'allocation Familiale ;**
- **1 personnalité qualifiée ;**
- **4 représentants d'Associations**

Pour le Maire
Le 14^{ème} adjoint,
M. CHOUDER



Reçu en Préfecture le : 23/04/2014
Publié le 23/04/2014
Certifié exécutoire le : 23/04/2014

Pour le Maire
Le 14^{ème} adjoint,
M. CHOUDER

